

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 17 - 19 mai 2000

## PROGRAMMES DE PAYS

Point 5 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2000/5**  
31 mars 2000  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## PROGRAMME DE PAYS—TCHAD (2001–2005)

### RÉSUMÉ

Le Tchad est un pays sahélien enclavé, confronté à des sécheresses cycliques et classé parmi les pays les moins avancés (PMA), et les pays à faible revenu et déficit vivrier (PFRDV). Selon le rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 1999, le pays se plaçait au 162<sup>e</sup> rang sur 174, avec un produit national brut de 230 dollars par habitant, un taux de mortalité infantile de 194 pour 1 000 (Enquête démographique et de santé—EDST, 1996–97) et un indice moyen de sécurité alimentaire des ménages de 64,5 (FAO 1993–95). Cinquante-quatre pour cent de la population tchadienne vit en dessous du seuil global de pauvreté (Enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad—ECOSIT, 1995–96).

Le programme de pays est fondé sur le schéma de stratégie de pays (SSP) présenté au Conseil d'administration du PAM en octobre 1998 et les besoins identifiés dans le bilan commun de pays élaboré par les organismes participant au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le cycle de ce programme est harmonisé avec celui du Plan-cadre. Le programme de pays repose sur une double stratégie: i) diminuer à court terme l'insécurité alimentaire, en fournissant un complément alimentaire ou nutritionnel; ii) réduire à moyen terme la vulnérabilité des populations aux effets de la sécheresse sur leur sécurité alimentaire: d'une part, par l'éducation de base et nutritionnelle; d'autre part, par la création d'actifs durables permettant une augmentation de la production vivrière et des revenus. Une attention particulière est accordée au ciblage des interventions sur les plus démunis, au partenariat et aux synergies entre les activités retenues. Les activités présentées dans le présent programme de pays tiennent compte des enseignements du passé et assurent une continuité avec les projets approuvés récemment sur de nouvelles bases.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent programme de pays concerne notamment les objectifs 1, 2 et 5 (permettre aux jeunes enfants et aux femmes enceintes et allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes; permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables).

Le Directeur exécutif du PAM recommande au Conseil d'administration d'approuver le présent programme de pays de cinq ans (2001–2005) pour un montant de 25 464 000 dollars représentant la totalité des coûts opérationnels directs, sous réserve de la disponibilité des ressources. Sur ce montant, 11 935 976 dollars ont déjà été approuvés. Les coûts d'appui directs s'élèvent à 3 286 000 dollars. De manière générale, les activités couvertes par ce programme—par ordre d'importance, éducation primaire, développement rural, réhabilitation nutritionnelle, et prévention et atténuation des effets des catastrophes—seront centrées sur les zones exposées à l'insécurité alimentaire où le risque de sécheresse est très élevé.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Afrique (OSA):                    M. Zejjari                    tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes,  
Section Afrique III:                    Mme C. Berthaud                    tel.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2645).



## LISTE DES SIGLES UTILISE DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACF	Action contre la faim
ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
ADIS	Association pour le développement intégré du Sahel
BAfD	Banque africaine de développement
CAD	Coûts d'appui directs
CASAGC	Comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises
CNS	Centre nutritionnel supplémentaire
CNT	Centre nutritionnel et thérapeutique
COD	Coûts opérationnels directs
ECOSIT	Enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad
EDST	Enquête démographique et de santé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GTZ	Office allemand de coopération technique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PDAOK	Projet de développement agricole des <i>Ouadis</i> du Kanem
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSANG	Projet sécurité alimentaire Nord Guera
SECADEV	Secours catholique et développement
SISAAR	Système d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide
SNCS	Service national des cantines scolaires
SSP	Schéma de stratégie de pays
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VCT	Vivres-contre-travail



## ORIENTATION STRATEGIQUE: L'INSECURITE ALIMENTAIRE, LA FAIM ET LA PAUVRETE

1. Le SSP, présenté au Conseil d'administration du PAM en octobre 1998, vise à concentrer l'assistance du PAM sur cinq préfectures de la zone sahélienne du pays en fonction d'une analyse de vulnérabilité. Son but est de renforcer les capacités et stratégies de survie des populations ciblées afin d'atténuer l'impact des crises alimentaires par des interventions dans les domaines de l'éducation, de la maîtrise de l'eau et de la récupération nutritionnelle, notamment en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales (ONG).
2. La préparation du programme de pays pour le Tchad a pris en compte les recommandations du Conseil d'administration pendant la discussion du SSP, concernant le ciblage des interventions, l'atténuation des effets des catastrophes, l'implication des bénéficiaires et l'harmonisation du cycle de programmation du PAM avec celui des autres organismes des Nations Unies.

## LES PAUVRES QUI SOUFFRENT DE LA FAIM: REPONSES PRORITAIRES A LEURS BESOINS

### Insécurité alimentaire, pauvreté et vulnérabilité

3. Pays sahélien, le Tchad est régulièrement soumis à des perturbations climatiques et des aléas naturels (sécheresse, inondations, invasions acridiennes) entraînant des déficits céréaliers et des situations de crise alimentaire, aggravées par l'accès limité à d'éventuels surplus alimentaires en l'absence d'infrastructures routières et de pouvoir d'achat. Il ressort des bilans céréaliers rétrospectifs effectués entre 1987 et 1995 que la consommation a été inférieure de 11 pour cent à l'apport recommandé de 141 kilogrammes par habitant et par an. Ces chiffres cachent toutefois des écarts importants de consommation par habitant entre les différentes zones agro-climatiques. De fait, même si le pays n'a pas connu de crise alimentaire majeure ces dernières années, des poches d'insécurité alimentaire et de malnutrition ont persisté, particulièrement en zone sahélienne, qui connaît un déficit chronique de sa production vivrière.
4. Les groupes exposés à l'insécurité alimentaire ont certains mécanismes de défense. On peut citer le recours aux produits de cueillette, à la vente de bétail, à l'exode—saisonnier ou non—et au crédit à des taux usuriers pour se procurer de la nourriture. Mais il reste qu'un fort pourcentage (plus de 44 pour cent) de la population vit en dessous du seuil de pauvreté alimentaire (dépenses de consommation alimentaire couvrant l'apport calorique requis) (ECOSIT 1995–96). Le faible accès à la nourriture et des pratiques alimentaires inadéquates se conjuguent pour faire de la malnutrition le problème majeur de certaines zones géographiques. Quarante pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et 14 pour cent de malnutrition aiguë (EDST 1996–97).
5. Pauvreté et insécurité alimentaire limitent à leur tour l'accès à l'éducation, pourtant fondamental en raison des répercussions importantes de ce secteur sur le processus de développement et la malnutrition. Le taux brut de scolarisation en 1997/98 était estimé à 52 pour cent, dont 65 pour cent pour les garçons et 39 pour cent pour les filles. L'abandon



scolaire est très important: moins d'un tiers des enfants inscrits complètent l'ensemble du cycle de l'enseignement primaire. L'analphabétisme des femmes dépasse les 95 pour cent.

### **Stratégies du gouvernement pour améliorer la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté et atténuer les effets des catastrophes**

6. La stratégie du gouvernement réaffirmée au cours de la Table ronde de Genève IV en octobre 1998, place en priorité la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ainsi que l'amélioration des conditions de vie de la population. Dans les limites imposées par l'ajustement structurel, il s'agit de parvenir à un accroissement durable du volume des productions agricoles dans un environnement préservé et à l'amélioration des services de base tels que l'éducation, les soins de santé et les voies de communications.
7. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les autorités tchadiennes entendent intégrer la stratégie présentée dans le cadre de la table ronde précitée et lors des tables rondes sectorielles sur la santé, le développement rural, l'éducation et les transports dans une stratégie globale devant servir à guider l'action gouvernementale et à mieux coordonner les contributions des bailleurs de fonds et des institutions des Nations Unies. Avec l'appui de ces derniers, un processus de consultations sera engagé avec la société civile afin de mettre au point cette stratégie globale de lutte contre la pauvreté vers la fin de l'an 2000.
8. En matière de gestion des crises alimentaires, le gouvernement dispose d'un ensemble d'instruments mis en place à la suite de la sécheresse de 1973/74. Ce sont l'Office national des céréales en charge de la gestion des stocks publics, le Comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises (CASAGC), instance de coordination de l'information sur les crises alimentaires et de concertation des intervenants (gouvernement, donateurs—dont le PAM—et ONG), et le Stock national de sécurité alimentaire (physique et financier). Au vu des performances insatisfaisantes du CASAGC lors de récents déficits alimentaires localisés, et de la nécessité d'améliorer la qualité de l'information sur l'insécurité alimentaire, le gouvernement a créé en 1998, avec l'appui du PNUD et de la FAO, un Système national d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide (SISAAR). Le SISAAR bénéficiera notamment de l'appui de l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) du PAM.

### **Politique du gouvernement en matière d'aide alimentaire**

9. Le gouvernement a eu recours de manière significative à l'aide alimentaire pour répondre aux disettes consécutives aux importantes sécheresses de 1973/74 et 1983/84. Du fait de déficits pluviométriques plus localisés, de conflits entraînant des déplacements de populations ou d'inondations, le Tchad continue de solliciter l'assistance alimentaire de la communauté internationale, principalement en zone sahélienne.
10. L'Union européenne et la France sont, avec le PAM, les principaux donateurs en matière d'aide alimentaire. La préférence est donnée autant que possible aux achats locaux. Le produit des ventes subventionnées de l'Union européenne et de la France alimente un fonds de contrepartie. Les décisions sur les ventes ou distributions gratuites sont prises par le CASAGC.
11. Des banques de céréales sont constituées par les paysans avec l'appui des ONG ou dans le cadre des projets de développement, notamment en zone sahélienne. L'objectif est de renforcer les disponibilités alimentaires et de répondre aux fortes fluctuations saisonnières de l'offre et des prix sur les marchés dues aux approvisionnements irréguliers ou à l'isolement de certaines régions sur de longues périodes de l'année.



## Relation avec le bilan commun de pays

12. Les orientations de l'appui du système des Nations Unies au Tchad sont définies dans le bilan commun de pays. Selon ce document, le Tchad dispose d'un potentiel de ressources naturelles non négligeable que le système des Nations Unies doit contribuer à valoriser. Le domaine de la santé a été retenu comme secteur prioritaire pour une intervention conjointe des différents organismes des Nations Unies. Les autres priorités concernent notamment l'éducation et la modernisation des techniques de production en milieu rural. Le programme de pays du PAM est fondé sur ces orientations.

## Coopération avec les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG

13. Les principales institutions spécialisées du système des Nations Unies, plusieurs bailleurs de fonds et quelques ONG internationales et nationales sont présentes au Tchad, surtout dans la zone soudanienne. Plusieurs de ces organismes opèrent dans les secteurs d'intervention du PAM et collaborent parfois étroitement avec lui en zone sahélienne, à savoir:
- a) le secteur de l'éducation, qui bénéficie de l'appui de la Banque mondiale, de l'UNICEF, de l'Union européenne et de l'Office allemand de coopération technique (GTZ);
  - b) le secteur du développement rural, qui bénéficie notamment du soutien du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), de la FAO et du GTZ;
  - c) le secteur de la santé, auquel contribuent le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Banque mondiale, l'Agence française de développement et l'Union européenne.

## EVALUATION DES ACTIVITES PASSEES ET PRESENTES DU PAM

14. L'assistance du PAM au Tchad remonte à 1963. A ce jour, la valeur totale de cette aide s'élève à environ 216 millions de dollars E.-U., dont 61 pour cent correspondent aux projets de développement et 39 pour cent aux opérations d'urgence. Pendant la période 1993–99, les livraisons d'aide du PAM se sont élevées à 7 800 tonnes par an, toutes aides confondues.
15. Les projets de développement ont souffert de l'absence de ciblage clair et des faibles capacités locales de gestion, liées à des guerres civiles successives et aux grandes difficultés financières du pays. Dès 1987, l'appui au secteur rural, qui reposait en premier lieu sur les structures d'encadrement du gouvernement, avait ainsi dû être interrompu. Pour les mêmes raisons, et en l'absence de partenaires financiers, l'appui au secteur santé avait dû être suspendu en 1995. Des trois secteurs traditionnels d'intervention au Tchad—développement rural, éducation et aide aux groupes vulnérables—le PAM avait dû finalement concentrer son assistance à partir de cette date sur les seules cantines scolaires et en réviser le ciblage géographique. Depuis mars 1996, un ajustement progressif a en effet permis de recentrer l'assistance exclusivement sur les écoles primaires et uniquement dans la zone sahélienne, où l'insécurité alimentaire est la plus aiguë.
16. Compte tenu des faiblesses institutionnelles et opérationnelles des services du gouvernement, les projets du PAM prévoient désormais la collaboration avec les partenaires présents afin de renforcer les capacités nationales d'exécution et de suivi, et de



tirer parti de la complémentarité des ressources. Par ailleurs, suite à un accord avec le gouvernement, le PAM a pris la responsabilité de la logistique et de la gestion des vivres. Un projet pilote de réhabilitation et d'éducation nutritionnelle a ainsi pu démarrer en 1999 avec l'ONG Action contre la faim (ACF), qui met l'accent sur la prévention et le renforcement des capacités et connaît des premiers résultats encourageants en termes de réduction de la malnutrition. Un projet d'appui au développement rural qui repose sur la participation active des bénéficiaires et le partenariat a commencé début 2000.

17. Les femmes ont été peu impliquées dans la conception et l'évaluation des projets pour différentes raisons (statut socio-culturel, absence de cadres féminins, analphabétisme, etc.). Les nouveaux projets prévoient explicitement de bénéficier aux femmes et aux filles, selon une approche participative. De fait, l'implication plus étroite des populations bénéficiaires dans la mise en oeuvre des projets est systématiquement encouragée.
18. Au titre des opérations d'urgence au Tchad, le volume des livraisons effectuées par le PAM depuis 1967 est évalué à 127 000 tonnes environ, soit un coût pour le PAM de 84,4 millions de dollars. Plus de la moitié de ces ressources ont concerné la grande sécheresse des années 1983/84. Le PAM apporte actuellement une assistance alimentaire aux réfugiés soudanais à l'est du pays. En 1999, il a également couvert les besoins des personnes sinistrées en zone soudanienne suite à de mauvaises récoltes et des inondations. L'aide alimentaire d'urgence au Tchad a parfois souffert des délais d'acheminement et d'une coordination insuffisante entre les différents intervenants ou sur le type de distribution. Afin d'éviter la dépendance des populations à l'égard de l'aide alimentaire et de renforcer leurs mécanismes de défense face aux crises, l'aide ponctuelle future du PAM sera donc autant que possible fournie à travers les activités de développement et de prévention des catastrophes. Le PAM participera activement aux réunions du CASAGC afin de favoriser des interventions concertées.

## ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS ET CIBLAGE

19. Le programme de pays du PAM au Tchad vise au renforcement des capacités des populations à prévenir et atténuer les effets des catastrophes naturelles sur leur sécurité alimentaire. Ce programme englobe des actions à court terme (sauver des vies humaines, diminuer la faim) et à plus long terme (sécurité alimentaire durable), en recherchant systématiquement les synergies entre les activités et en partenariat avec les organismes présents sur le terrain.
20. En conformité avec la nouvelle politique de développement du PAM, le programme appuiera directement les populations dans la création d'actifs durables et renforcera leurs compétences, dans le but d'améliorer leur sécurité alimentaire. Pour ce faire, le programme de pays aura pour objectifs:
  - a) de promouvoir l'éducation primaire et la scolarisation des filles;
  - b) d'augmenter la production agricole grâce à l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles;
  - c) de diminuer la malnutrition et améliorer l'état sanitaire des femmes et des enfants;
  - d) de préparer et secourir les populations vulnérables en cas de catastrophe naturelle.
21. Le PAM soutiendra la politique du gouvernement dans les secteurs considérés comme prioritaires, notamment l'enseignement primaire, la nutrition, le développement rural et la gestion des catastrophes.



- a) Dans le cadre de l'engagement du PAM en faveur des femmes et envers les pauvres souffrant de la faim, l'éducation et la formation demeurent un domaine clé afin de permettre aux ménages les plus vulnérables d'investir dans le capital humain.
  - b) L'insécurité alimentaire en zone sahélienne est notamment liée à la fragilité de l'écosystème et à des pratiques culturelles inadaptées. Le PAM appuiera les populations de la zone dans leurs travaux de mise en valeur des ressources naturelles et par la constitution de stocks de céréales.
  - c) La réhabilitation nutritionnelle fera l'objet d'une assistance dans le sens d'un meilleur accès à des services de santé de qualité et d'une responsabilisation des groupes vulnérables grâce à l'éducation nutritionnelle.
  - d) Le PAM soutiendra par ailleurs les populations vulnérables dans leurs activités de prévention et à travers un fonds de réserve pour les catastrophes naturelles.
22. Selon le type d'activités, le PAM fournira des rations sèches ou des repas préparés sur place (voir les paragraphes 27 à 60 ci-dessous pour le détail par activité).
23. La stratégie d'intervention du PAM proposée dans ce programme de pays met un accent particulier sur les zones exposées à l'insécurité alimentaire où le risque de sécheresse est très élevé, et où l'aide alimentaire peut jouer un rôle positif pour parvenir à la sécurité alimentaire (y compris en termes de coûts locaux et de possibilités d'acheminement des vivres). Le ciblage géographique des interventions du PAM sera donc circonscrit à cinq préfectures de la zone sahélienne, à savoir le Nord Guéra, le Ouaddai, le Biltine, le Batha et le Kanem, choisies sur la base de l'analyse de vulnérabilité menée par le PAM (voir la carte de vulnérabilité à l'annexe II).
24. A l'intérieur de cette zone, la priorité sera accordée aux femmes et aux enfants, qui constituent les groupes les plus exposés. En l'absence de données plus détaillées et du fait du caractère éminemment vulnérable de toute cette zone, un ciblage plus précis sera effectué sur la base des partenariats identifiés. Le PAM prévoit en effet d'intervenir systématiquement avec les quelques partenaires présents dans la zone sahélienne (voir les paragraphes 27 à 60 ci-dessous pour le détail par activité, et la carte des interventions à l'annexe III). Au niveau global, le PAM participera activement au CASAGC et collaborera avec les autres institutions des Nations Unies dans le domaine de la santé au Kanem. Le Batha a par ailleurs été identifié comme une zone possible d'intervention concertée avec la FAO et l'UNICEF.

## ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

### Ressources et processus d'élaboration du programme de pays

25. La contribution du PAM pour la période 2001–2005 est estimée à 35 383 tonnes de vivres (soit environ 7 100 tonnes par an) pour un coût opérationnel de 25,5 millions de dollars. La population bénéficiaire de ce programme est estimée à environ 170 000 personnes par an. Le niveau de ressources proposé pour ce programme a été défini en fonction des besoins et des possibilités de partenariat, mais aussi de paramètres tels que les coûts logistiques élevés, le resserrement géographique des zones d'intervention et le renforcement nécessaire du suivi des activités. Sur cette base, les coûts opérationnels directs se montent à environ 15,3 millions de dollars pour le volet éducation, 5,2 millions de dollars pour le volet développement rural, 3,1 millions de dollars pour le volet santé et 1,8 million de dollars pour le volet prévention des catastrophes. Les activités prévues dans



le présent programme sont résumées dans le tableau suivant et présentées ensuite plus en détail aux paragraphes couvrant chaque activité.

Activité	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par activité (pourcentage)	Total des bénéficiaires (2001–2005)	Femmes et filles bénéficiaires (2001–2005)
Activité 1: Education	20 000	56,5	330 000	110 000
Activité 2: Développement rural	8 800	24,9	280 000	140 000
Activité 3: Santé	3 474	9,9	140 000	140 000
Activité 4: Catastrophes	3 094	8,7	100 000	60 000
<b>Total</b>	<b>35 380</b>	<b>100</b>	<b>850 000</b>	<b>450 000</b>

26. Ces activités tiennent compte des enseignements du passé tout en assurant une continuité avec les projets récemment approuvés sur de nouvelles bases. Outre les conclusions du bilan commun de pays, la préparation du programme de pays a en effet tenu compte des recommandations de plusieurs missions, notamment celles de revues techniques relatives à l'éducation (PAM/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)—1996/1998) et à la santé (PAM/ACF—1997), et l'étude de faisabilité sur le développement rural (PAM/GTZ/Ministères de l'agriculture, de l'environnement et de l'eau—1999) avec la participation des organismes multilatéraux et bilatéraux et des ONG. Par ailleurs, elle a bénéficié d'études du PAM sur la situation des femmes et l'environnement au Tchad (avril-mai 1999), avec l'appui du Ministère de l'agriculture. Une mission de formulation du programme de pays PAM/FAO/Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est rendue au Tchad en novembre 1999. Ses conclusions et recommandations ont été discutées avec le gouvernement, les institutions des Nations Unies, les bailleurs de fonds et les ONG.

### Activité fondamentale No 1: Développement de l'éducation primaire et scolarisation des filles

27. En conformité avec la politique éducative du gouvernement, cette activité vise à promouvoir une présence régulière des enfants—et notamment des filles—dans les classes et à augmenter leur capacité d'apprentissage en réduisant la faim à court et moyen terme.
28. Le taux brut de scolarisation en zone sahélienne est largement plus bas que la moyenne nationale—moins de 30 pour cent contre 52 pour cent—et la proportion des filles à l'école est de seulement 17 pour cent. L'obstacle majeur à une scolarisation effective dans cette région tient à l'insécurité alimentaire chronique (déficits vivriers et malnutrition limitant la capacité d'apprentissage), les enfants étant d'ailleurs largement sollicités pour contribuer à la production alimentaire des ménages (agriculture, élevage). Dans le cas des filles, la situation est rendue plus critique encore par le statut social très bas des femmes, l'importance du mariage précoce et la charge de travail des femmes, secondées par les filles dans tous les travaux domestiques. En outre, l'école n'est pas attrayante en raison notamment de la faible qualité du système éducatif (classes surchargées, par exemple) et des longues distances à parcourir pour se rendre à l'école dans cette région du Tchad.
29. Devant cette situation de précarité, l'activité poursuivra les objectifs suivants:
- contribuer à l'alimentation des enfants dans les zones d'insécurité alimentaire;



- b) augmenter l'inscription à l'école des enfants des zones rurales défavorisées;
  - c) améliorer la fréquentation scolaire et réduire le taux d'abandon, en particulier pour les filles;
  - d) augmenter la proportion de filles dans les effectifs scolaires des régions ciblées.
30. La préparation de repas enrichis dans les écoles et la fourniture d'une ration sèche aux familles des filles permettront aux enfants de fréquenter régulièrement l'école et aux filles en particulier de continuer leur scolarisation. Cette aide contribuera à un meilleur accès à l'alimentation des enfants et des populations souffrant d'insécurité alimentaire et représentera un transfert de revenus aux parents qui maintiendront leurs filles à l'école.
31. Cette activité sera placée sous l'autorité technique du Ministère de l'enseignement de base à travers le Service national des cantines scolaires (SNCS). Une cellule de coordination composée de représentants de ce ministère, du Ministère du plan et du PAM sera responsable de la mise en œuvre et du suivi de l'activité. Le comité de gestion de chaque école sera chargé de la réception et de la supervision de l'utilisation des vivres. La présence des femmes dans ces comités sera favorisée. Les livraisons de rations sèches destinées aux familles des jeunes filles seront effectuées par le comité de gestion, sous la supervision de l'association des parents d'élèves. Des campagnes de sensibilisation seront menées périodiquement par le gouvernement, le PAM et d'autres organismes, notamment l'UNICEF, le GTZ et le Secours catholique et développement (SECADEV) pour promouvoir la scolarisation des filles et accroître l'engagement des communautés.
32. L'assistance du PAM concernera exclusivement les écoles rurales et semi-rurales publiques ou communautaires de cinq préfectures de la zone sahéenne. Le nombre d'enfants bénéficiaires sera d'environ 66 000 par an en moyenne dans 500 écoles, dont 22 000 filles. Ces chiffres représentent effectivement une progression continue des effectifs dans ces écoles et de la proportion des filles dans ces effectifs. Entre le début et la fin du programme de pays, les effectifs devraient passer de 61 000 à 72 000 élèves bénéficiaires, et de 18 000 à 25 000 filles, soit une augmentation de 40 pour cent des effectifs féminins sur la période. L'impact positif de cette activité tiendra notamment au fait que les filles compléteront tout le cycle de l'enseignement primaire, ce qui sera bénéfique pour la lutte contre l'analphabétisme.
33. L'activité bénéficiera d'actions complémentaires dans le secteur de l'éducation et d'une collaboration rapprochée avec d'autres partenaires. L'amélioration de l'offre éducative est notamment l'objet d'un projet de la Banque mondiale. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de partenariat, l'activité ciblera en priorité son assistance sur les écoles bénéficiant d'un renforcement de l'encadrement, d'une promotion de la scolarisation des filles ou d'un appui aux initiatives communautaires de base. Le PAM continuera ainsi de collaborer étroitement avec l'UNICEF pour promouvoir l'éducation des filles dans le Batha et le Kanem. Un travail conjoint est également prévu avec le GTZ et le SECADEV pour améliorer l'efficacité de l'intervention des associations de parents d'élèves dans la gestion de l'école et de la cantine dans trois préfectures sahéennes.
34. Les indicateurs prévus pour le suivi-évaluation interne de l'activité incluent notamment au niveau de chaque école le nombre d'inscriptions et la fréquentation scolaire par sexe. D'autres indicateurs mesureront la participation effective des communautés et des associations de parents d'élèves. Le SNCS et l'équipe du PAM seront formés au système de suivi-évaluation interne de l'activité et un manuel pour l'utilisation et l'exploitation des données sera mis à leur disposition.



35. Le PAM fournira dans le cadre de cette activité 20 009 tonnes de produits, dont 17 494 tonnes de farine de maïs enrichie en soja, 1 750 tonnes d'huile végétale et 765 tonnes de sucre pour un coût opérationnel total estimé à 15 325 000 dollars.

### **Activité fondamentale No 2: Sécurité alimentaire et développement rural**

36. Cette activité vise à améliorer la sécurité alimentaire des populations défavorisées en milieu rural par une exploitation durable des ressources naturelles, en liaison avec la stratégie du gouvernement d'augmenter et de diversifier les productions agricoles tout en préservant ou restaurant l'équilibre des écosystèmes.
37. Le développement rural dans la zone sahélienne est tributaire des aléas climatiques se traduisant par de fréquents déficits pluviométriques, des sécheresses et une érosion à l'origine de la dégradation des sols. Face à cette situation, la mise en valeur des terres demeure insuffisante, les structures d'encadrement et de crédit sont peu présentes, alors que les moyens agricoles sont archaïques et que l'agriculture extensive pratiquée pose de sérieux problèmes écologiques dans un contexte d'avancée régulière du désert vers le sud. Un tel environnement crée une précarité de vie marquée par une insécurité alimentaire quasi permanente, l'exode rural des hommes et une compétition sur les ressources naturelles. Le problème d'accès à l'eau, en particulier, est un élément clé de la sécurité alimentaire de cette partie du territoire. Or, les techniques de maîtrise de l'eau sont peu développées, alors même que la zone offre un potentiel exploitable.
38. Les objectifs de l'activité sont les suivants:
- a) renforcer la capacité des bénéficiaires à accroître et gérer leurs actifs productifs de manière durable;
  - b) accroître la production et les revenus des bénéficiaires;
  - c) combler le déficit alimentaire à court terme des familles bénéficiaires et permettre ainsi la constitution de réserves familiales;
  - d) améliorer la situation des femmes bénéficiaires par la réduction de leur charge de travail et leur participation accrue dans les instances de décision communautaire.
39. L'activité prévoit la réalisation, en partenariat, de petites infrastructures villageoises notamment à travers la maîtrise de l'eau et l'aménagement des bassins versants (conservation des eaux et du sol, protection contre l'ensablement, mise en place de points d'eau). L'assistance du PAM consistera en une ration familiale quotidienne, fournie en complément de ressources déjà engagées par les partenaires (intrants non alimentaires, personnel technique requis, formation des bénéficiaires, suivi). Une partie de cette ration sera distribuée sous forme de repas préparés sur les chantiers et le reste sous forme de rations sèches.
40. L'activité facilitera ainsi l'accès aux produits alimentaires en période de soudure, stimulera la participation de la population aux travaux d'aménagement et réduira l'exode rural. Une grande partie de la main-d'oeuvre étant constituée de femmes, 50 pour cent des bénéficiaires seront des femmes, qui recevront directement les denrées du PAM au même titre que les hommes.
41. Pour les projets multilatéraux, une coopération est prévue avec les projets financés par le FIDA, le Projet sécurité alimentaire Nord Guera (PSANG) et le Projet de développement agricole des *Ouadis* du Kanem (PDAOK). D'autres projets multilatéraux favorables au partenariat avec le PAM ont été identifiés. Ils concernent le FENU dans le Kanem, la FAO, l'Union européenne et la Banque mondiale dans le Batha, et la Banque africaine de



développement (BAfD) en zone sahélienne. Pour les projets bilatéraux, le PAM interviendra conjointement avec le GTZ à travers le projet d'aménagement des *Ouadis*. Une collaboration importante est également prévue avec des ONG (Africare, Association pour le développement intégré du Sahel (ADIS), SECADEV, Nagdaro) en matière d'aménagement des ressources naturelles.

42. Le système d'information de l'activité sera fondé sur celui des différents projets appuyés, complétés par des données spécifiques au PAM. Les indicateurs mesureront notamment le nombre de repas pris pendant et après la période de soudure, l'augmentation des productions vivrières, la réduction de la distance à parcourir pour la corvée d'eau, la diminution de l'exode rural. La présente activité sera intégrée dans les structures de coordination des projets partenaires et le PAM favorisera les échanges d'expériences, notamment à travers la tenue d'ateliers. Une cellule de suivi des projets de développement rural sera également créée au niveau du Ministère de l'agriculture, avec l'appui du PNUD, et un comité annuel de programmation se réunira au niveau national.
43. L'activité consommera 8 806 tonnes de produits alimentaires, soit 7 189 tonnes de sorgho, 463 tonnes de riz, 459 tonnes de haricots, 388 tonnes d'huile végétale et 307 tonnes de sucre pour un coût opérationnel direct évalué à 5 234 000 dollars. Elle concernera environ 56 000 bénéficiaires par an répartis dans cinq préfectures de la zone sahélienne.

### Activité fondamentale No 3: Réhabilitation et éducation nutritionnelle des groupes vulnérables

44. L'activité s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de santé, dont l'un des objectifs prioritaires est d'assurer l'accès de la population à des services de base de qualité pour améliorer les taux de mortalité infantile (103 pour 1 000) et maternelle (l'un des plus élevés au monde).
45. La malnutrition protéino-énergétique dans les zones exposées à l'insécurité alimentaire est un problème structurel qui s'aggrave en période de soudure. Les taux de malnutrition relevés par ACF en juin 1998 au Kanem font état de 35,7 pour cent de malnutrition modérée et de 6,3 pour cent de malnutrition sévère chez les enfants de six à 59 mois. Les causes identifiées sont à la fois le manque de disponibilités alimentaires ou d'accès à la nourriture mais aussi les pratiques inadaptées en matière de sevrage ou d'introduction précoce des aliments. Or, par manque de formation et de moyens, seulement 24 pour cent des 368 centres de santé du pays assurent la prise en charge de la malnutrition.
46. Les objectifs de l'activité visent à:
  - a) améliorer l'état de santé des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition aiguë, sévère et modérée et des femmes enceintes ou allaitantes mal nourries;
  - b) prévenir la malnutrition chez les enfants de zéro à cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes à risque;
  - c) améliorer les pratiques alimentaires et sanitaires des femmes au Kanem et dans d'autres préfectures à identifier.
47. Le rôle de l'aide alimentaire est triple:
  - a) apporter un complément alimentaire aux enfants modérément mal nourris de six à 59 mois, aux mères des enfants sévèrement mal nourris lors de leur hospitalisation et aux femmes enceintes ou allaitantes mal nourries;



- b) fournir un apport nutritionnel aux enfants sévèrement mal nourris admis dans les centres nutritionnels et thérapeutiques (CNT) et les centres nutritionnels supplémentaires (CNS);
  - c) encourager la fréquentation des centres nutritionnels.
48. En raison du contexte structurel et conjoncturel de la malnutrition dans la région du Kanem, l'activité inclura la poursuite de l'assistance du PAM initiée avec ACF dans le Kanem et qui se termine en décembre 2000. Du fait du faible nombre d'opérateurs réellement présents dans le domaine de la santé en zone sahélienne, quelques actions à petite échelle sont par ailleurs proposées principalement avec l'UNICEF dans le Guera et le Batha dans le cadre de ses projets intégrés, et avec l'ONG tchadienne SECADEV en milieu rural pour le traitement des malnutritions modérées et l'éducation nutritionnelle et sanitaire.
49. Pour le suivi de l'activité, des consultations régulières auront lieu entre les partenaires au niveau central: PNUD, ONG, PAM. Un comité opérationnel de suivi est déjà en place dans le Kanem avec le directeur de la préfecture sanitaire, les médecins-chefs de district et ACF. Des comités similaires seront créés dans les autres zones d'intervention. ACF utilise un système de collecte des données au niveau des CNT et des CNS qui servira de base pour le suivi-évaluation interne de l'activité. Ce système inclut notamment le nombre d'enfants et de femmes mal nourris admis dans les centres, le nombre de rechutes et de décès, la durée moyenne de séjour, la prise de poids moyen.
50. L'activité bénéficiera d'interventions complémentaires, en particulier du Programme d'appui au secteur santé 2000–2004 de la Banque mondiale, qui couvre le Kanem, de la composante socio-sanitaire du projet PDAOK du FIDA et de l'action du FNUAP en matière de santé et de nutrition. Une réunion annuelle sera organisée dans le cadre du suivi et de l'échange d'expériences entre opérateurs, bailleurs de fonds et structures décentralisées de la santé.
51. Les bénéficiaires (28 000 par an en moyenne) seront les enfants atteints de malnutrition aiguë, sous forme sévère ou modérée, les femmes enceintes et allaitantes à risque ou dénutries. Les mères et les femmes bénéficiaires participeront à des séances d'éducation nutritionnelle et sanitaire leur permettant d'améliorer leurs pratiques alimentaires et de sevrage. Les zones touchées étant des zones rurales difficiles d'accès, les aliments seront distribués sous forme de rations sèches pour les enfants modérément mal nourris et les femmes.
52. Le volume des denrées nécessaires dans les CNT et les CNS est estimé à 3 474 tonnes d'une valeur de 1 490 480 dollars (2 500 tonnes de mélange maïs-soja, 615 tonnes d'huile végétale, 306 tonnes de sucre et 53 tonnes de lait en poudre), soit un coût total pour le PAM de 3 059 000 dollars.

#### **Activité fondamentale No 4: Fonds de réserve pour la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes**

53. Le risque de sécheresse ou d'inondations est réel au Tchad. Ce risque s'accroît avec la dégradation des ressources naturelles et l'avancée de la désertification. En moyenne, une grande sécheresse intervient tous les 10 ans et des sécheresses plus localisées environ une année sur trois. La pluviométrie très irrégulière affecte chaque année une bonne partie de la population, surtout en zone sahélienne. Ces dernières années ont également vu des inondations répétées dans la partie sud du pays. Ces catastrophes ont un effet direct sur les populations en termes de disponibilités alimentaires, y compris à travers la réduction du



cheptel qui s'ensuit. Les populations font face à ces situations de crise en vendant leurs actifs, en s'endettant ou en émigrant temporairement ou définitivement.

54. Au moment des crises, la réaction du gouvernement, des bailleurs de fonds, des institutions des Nations Unies, des ONG et des communautés elles-mêmes n'est pas immédiate, du fait des délais d'acheminement des vivres au Tchad et de la nécessité de mettre en place de façon *ad hoc*, à chaque nouvelle crise, des procédures, une coordination effective, du personnel, des financements, etc.
55. L'objectif de cette activité est de renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations dès l'apparition d'une sécheresse ou d'autres catastrophes naturelles. A travers la création d'un fonds de réserve alimentaire, il s'agira d'aider les populations des zones vulnérables à prévenir les désastres naturels et à en diminuer les conséquences selon une double approche: d'une part, en agissant très rapidement en cas de crise par des distributions initiales aux populations immédiatement affectées et une intensification des activités 1, 2 et 3 du présent programme; et d'autre part, par la réalisation de petits travaux d'aménagement par les populations leur permettant de mieux se prémunir. Lors du déclenchement de crises, le PAM procédera donc à des distributions générales de rations et à un élargissement du nombre de bénéficiaires des activités du programme. En prévision de telles crises, des travaux vivres-contre-travail (VCT) à effet démonstratif renforceront par ailleurs la capacité des populations à se prémunir contre les catastrophes dans les zones les plus vulnérables.
56. L'assistance du PAM permettra de fournir un apport alimentaire et nutritionnel, notamment aux femmes et aux enfants. Elle favorisera la formation et les réalisations en termes de prévention des effets des catastrophes, et la préservation des actifs en cas de crise. Elle représentera également un transfert de revenus pour les activités VCT.
57. Une coordination étroite existera avec les autres activités de développement du présent programme de pays. En cas de crise, l'activité 4 permettra d'étendre le champ des bénéficiaires de ces activités, afin de répondre très rapidement aux besoins alimentaires des populations touchées, sans pour autant créer une dépendance envers l'aide alimentaire. L'assistance aux populations sera acheminée par le biais des partenaires du PAM et notamment les ONG, en fonction de leur capacité d'encadrement et leurs compétences en matière de développement communautaire. En terme de prévention, les enseignements tirés de ces activités, et notamment les succès obtenus en matière de mise en valeur des ressources naturelles, seront systématiquement exploités dans les interventions de la présente activité.
58. L'activité concernera en moyenne 20 000 bénéficiaires par an dans les zones particulièrement sujettes aux catastrophes naturelles, dont plus de la moitié seront des femmes. Les distributions gratuites se feront sur la base de critères nutritionnels et celles liées aux programmes VCT selon une approche participative.
59. L'utilisation du fonds de réserve alimentaire et l'identification des activités démonstratives de prévention se feront en concertation avec les partenaires du PAM et les membres du CASAGC. L'Unité ACV du PAM fournira un appui, notamment en termes de ciblage des zones et des populations. Le suivi-évaluation interne de l'activité analysera notamment la capacité de réponse du PAM et de ses partenaires en début de crise, le nombre d'actifs créés et la participation effective des populations à leur conservation dans le cas des activités démonstratives.
60. Une dotation d'environ 3 094 tonnes de vivres est prévue pour cette activité (2 688 tonnes de céréales, 161 tonnes de haricots, 137 tonnes d'huile végétale et 108 tonnes de sucre), pour un coût opérationnel total d'environ 1 846 000 dollars.



## GESTION DU PROGRAMME

### Examen préalable

61. L'activité "Développement de l'éducation primaire et scolarisation des filles" a fait l'objet d'un examen préalable en collaboration avec l'UNESCO et est déjà opérationnelle sous forme de projet. Sa période d'exécution sera ajustée afin de l'harmoniser avec le cycle de programmation conjointe des Nations Unies 2001–2005.
62. Les activités 2 et 3 feront suite aux projets "Promotion de la sécurité alimentaire et aménagement des ressources naturelles en zone sahélienne" et "Appui aux activités de réhabilitation et d'éducation nutritionnelle des groupes vulnérables" approuvés pour deux ans sur une base pilote. L'élaboration de ces activités et de celle du "Fonds de réserve pour la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes" tiendra compte des leçons tirées de l'exécution de ces deux projets lors de revues techniques en 2000 et 2001.
63. Lors de la formulation des activités, leur complémentarité sera systématiquement recherchée. Par exemple, l'éducation nutritionnelle pourra être introduite dans les écoles du Kanem avec le concours d'ACF, ou auprès des groupements féminins villageois impliqués dans les réalisations de VCT avec le GTZ et le SECADEV. Les points d'eau seront mis en place de préférence pour desservir les villages où se trouvent des écoles.

### Exécution du programme

64. **Capacités du bureau de pays.** Le bureau du PAM au niveau central a été renforcé dans chaque secteur concerné par le programme. Au plan régional, le redéploiement des bureaux auxiliaires à Mongo, Abéché et Mao doit permettre une amélioration de l'aspect logistique et de la programmation. Mais le développement du partenariat et la recherche de complémentarités entre activités demandent un suivi important et il serait hautement souhaitable d'affecter du personnel qualifié supplémentaire à cet effet. En particulier, des sessions de formation sur le rôle de l'aide alimentaire dans les activités de développement devront être organisées systématiquement auprès des institutions, des partenaires et des bénéficiaires.
65. **Mise en œuvre des activités.** L'approche participative et le renforcement des capacités guideront la mise en œuvre du programme. Pour l'activité de promotion de la sécurité alimentaire et de développement rural, les opérateurs comme le GTZ, le Nagdaro et le SECADEV, réaliseront des sessions de sensibilisation et de formation au niveau des groupements villageois qui favoriseront l'engagement des bénéficiaires et donc une durabilité des actions. L'activité santé sera principalement exécutée par ACF avec une importante composante d'éducation et de formation. Dans le cadre de l'activité d'éducation, l'UNICEF dans le Kanem et le Batha et le GTZ dans le Ouaddai appuieront et renforceront le rôle des associations de parents d'élèves. Les responsables du SNCS impliqués directement dans le suivi de cette activité bénéficieront de formations et pourront à leur tour renforcer les capacités des agents du niveau régional. Par ailleurs, le choix de travailler en partenariat avec des projets existants facilitera la disponibilité des ressources complémentaires.
66. **Egalité entre les sexes.** Les femmes seront fortement impliquées dans les activités retenues dans le cadre du programme de pays et elles bénéficieront directement des denrées apportées par le PAM, constituant au total plus de la moitié des bénéficiaires. Leurs besoins fondamentaux seront pris en compte, d'une part en matière d'éducation, de santé et de nutrition, et d'allègement de leurs tâches; d'autre part, en renforçant leur



pouvoir de décision grâce à leur participation aux comités de gestion des vivres, au rôle des groupements féminins et à leur accès à égalité avec les hommes aux travaux VCT, dont elles pourront ainsi directement bénéficier.

67. **Coordination et suivi.** La Direction nationale des projets du PAM sera chargée d'assurer la liaison entre le PAM et les ministères techniques concernés pour les questions de fond relatives au programme. Selon l'activité concernée, un comité annuel de programmation sera formé au niveau national, composé des représentants de ces ministères, du PAM et des partenaires. Une cellule technique de suivi sera mise en place au niveau des ministères de l'agriculture et de l'éducation. Une mission de suivi technique annuel du PAM examinera les résultats des partenariats en cours et préparera la programmation annuelle des vivres. Une étude de base sera réalisée au démarrage de chaque activité afin de pouvoir mesurer l'évolution des indicateurs choisis.
68. **Mécanisme logistique.** Les vivres seront livrés par le PAM aux quatre points de livraison avancés de N'Djaména, Mongo, Abéché et Mao où ils seront stockés avant livraison. Selon le Protocole d'accord signé en avril 1998 entre le gouvernement et le PAM, ce dernier sera responsable d'assurer la gestion des produits: réception, manutention, transport et distribution jusqu'aux sites des activités en collaboration avec le SNCS et les partenaires dans la mise en œuvre des activités. Les coûts de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) des denrées seront entièrement couverts par le PAM, compte tenu des grandes difficultés financières auxquelles le Gouvernement du Tchad est confronté.

## Evaluation du programme

69. Une évaluation à mi-parcours du programme sera réalisée en 2003 par le PAM, avec la participation des organismes des Nations Unies. Cet examen portera notamment sur la complémentarité et la synergie entre les activités du PAM et avec les autres institutions des Nations Unies, les actifs créés, le degré de participation des bénéficiaires, les questions liées à la problématique hommes-femmes et le suivi des activités.

## PRINCIPAUX PROBLEMES ET RISQUES

70. Le programme reposera en grande partie sur la collaboration avec les partenaires, sur les populations elles-mêmes et sur le suivi du PAM. Mais la coopération du gouvernement est fondamentale pour éviter les problèmes qui, dans le passé, ont conduit à interrompre l'aide du PAM. Même si la contribution demandée aux ministères en matière de ressources est minimale par rapport au coût de l'activité, elle est importante pour la réussite du programme et pour le renforcement des capacités locales. Par exemple, les consultations préventives de santé maternelle et infantile devraient bénéficier de la gratuité dans la mesure où il s'agit de stimuler la fréquentation, et les instituteurs devraient être en poste dès le début de l'année scolaire.
71. La mobilisation des communautés est indispensable au bon déroulement de l'activité éducation. Des efforts de formation et de sensibilisation seront nécessaires.
72. La mise en œuvre du programme dépendra en partie des capacités d'exécution effectives des partenaires du PAM et notamment des ONG, sollicitées par la quasi-totalité des organismes de développement en raison de la faible capacité d'exécution des agences du gouvernement. A nouveau, le bureau du PAM devra être renforcé davantage afin de



bien maîtriser le processus de planification avec ces partenaires tout en assurant la flexibilité nécessaire.

73. La mise en oeuvre du programme pourrait subir des retards dus à des problèmes de financement, d'approvisionnement ou de distribution des vivres.

---

## RECOMMANDATION

74. Le Directeur exécutif du PAM recommande l'approbation par le Conseil d'administration du présent programme de pays pour la période 2001–2005.



## ANNEXE I

## BUDGET DES COÛTS DIRECTS DU PROGRAMME DE PAYS (2001-2005)

Total par activité		Quantités de produits (tonnes)	Coûts opérationnels directs			Total COD <sup>2</sup> (dollars)
			Coûts des produits (dollars)	Transport, TTEM (dollars)	Autres COD <sup>1</sup> (dollars)	
Activité 1: Développement de l'éducation primaire et scolarisation des filles	Fondamentale (PAM)	20 00	6 40	8 52	394 0	15 3
	Gouvernement					2 0
	Autre					125 0
<b>Total partiel</b>		<b>20 00</b>	<b>6 40</b>	<b>8 52</b>	<b>394 0</b>	<b>17 4</b>
Activité 2: Sécurité alimentaire et développement rural	Fondamentale (PAM)	8 80	1 91	3 05	265 0	5 2
	Gouvernement					113 0
	Autre					1 8
<b>Total partiel</b>		<b>8 80</b>	<b>1 91</b>	<b>3 05</b>	<b>265 0</b>	<b>7 1</b>
Activité 3: Réhabilitation et éducation nutritionnelle des groupes vulnérables	Fondamentale (PAM)	3 47	1 49	1 26	305 0	3 0
	Gouvernement					80 0
	Autre					820 0
<b>Total partiel</b>		<b>3 47</b>	<b>1 49</b>	<b>1 26</b>	<b>305 0</b>	<b>3 9</b>
Activité 4: Fonds de réserve pour la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes	Fondamentale (PAM)	3 09	672 00	1 07	100 0	1 8
	Gouvernement					72 0
	Autre					150 0
<b>Total partiel</b>		<b>3 09</b>	<b>672 00</b>	<b>1 07</b>	<b>100 0</b>	<b>2 0</b>

Total par catégorie	Quantités de produits (tonnes)	Coûts opérationnels directs				Coûts d'appui directs
		Coûts des produits (dollars)	Transport, TTEM (dollars)	Autres COD <sup>1</sup> (dollars)	Total COD <sup>2</sup> (dollars)	Total CAD (dollars)
Fondamentale (PAM)	35 38	10 48	13 9	1 06	25 46	3 2
Gouvernement					2 28	
Autre					2 92	
<b>Total partiel</b>	<b>35 38</b>	<b>10 48</b>	<b>13 9</b>	<b>1 06</b>	<b>30 67</b>	<b>3 2</b>

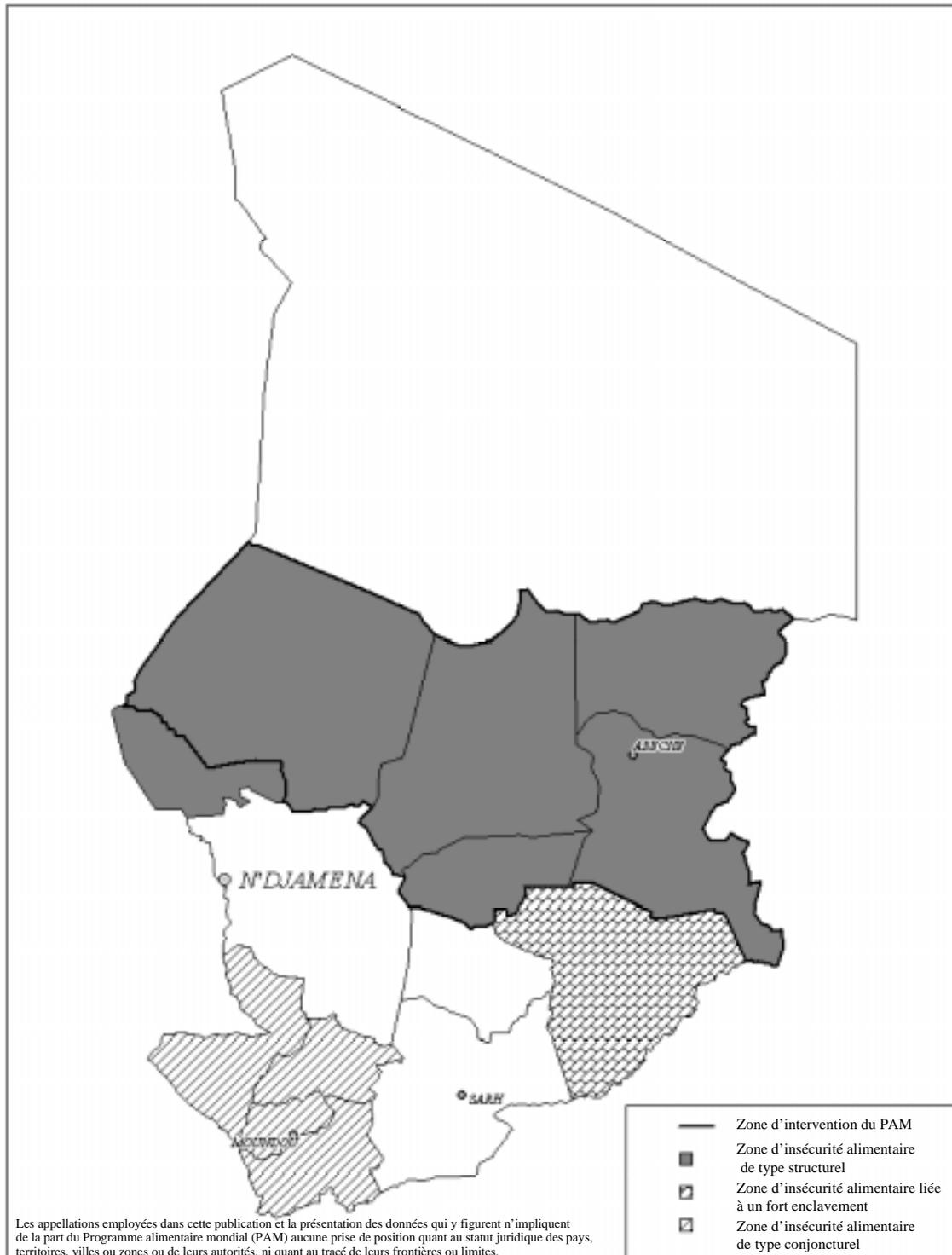
<sup>1</sup> Ressources en personnel, articles non alimentaires et services exclusivement destinés aux bénéficiaires, au gouvernement ou aux partenaires d'exécution et/ou l'intégralité des coûts de la transformation des aliments, par exemple mouture.

<sup>2</sup> Inclut, à titre indicatif, les contributions du gouvernement et d'autres partenaires aux activités du programme de pays.

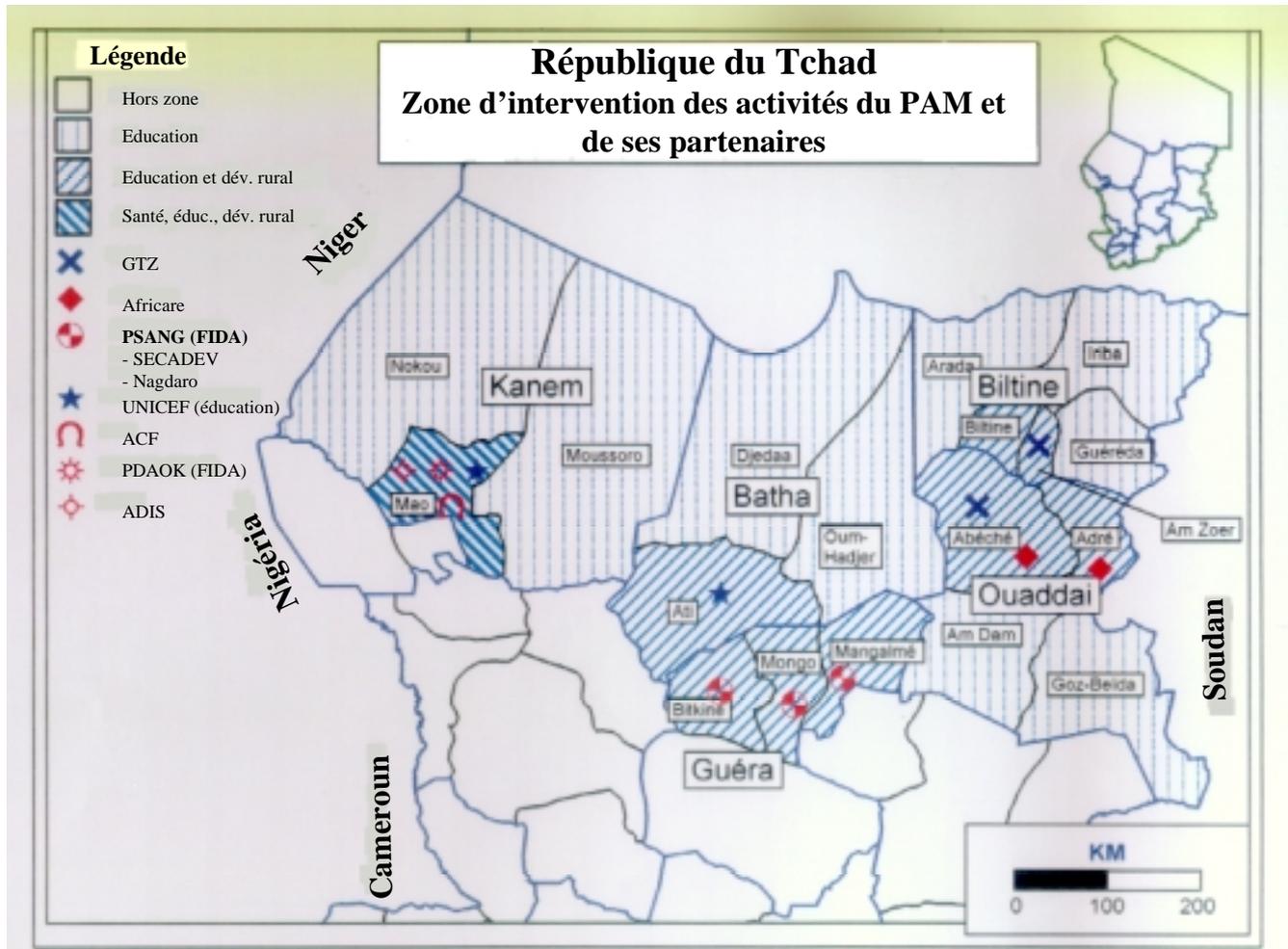


## ANNEXE II

## Tchad - Carte de la vulnérabilité



## ANNEXE III



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

